

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 52	Membres présents : 44	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 18 janvier 2022

Vote(s) pour : 47

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 24 janvier 2022,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Marjorie MAFFERT-PELLAT.

Point n°2022-01-24-BD-9 :

**Avenant n° 1 - Procès-verbal de mise à disposition des équipements affectés à la compétence "Eau Potable".**

Rapporteur : Monsieur Antoine DORR

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 6 novembre 2017 portant transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole et création de la Régie de l'eau de Metz Métropole,

Vu la délibération du 23 septembre 2019 portant transfert de propriété des biens communaux liés à la compétence « Eau » sur le territoire de la Régie de l'eau de Metz Métropole,

VU les statuts de la Régie de l'Eau de Metz Métropole,

VU le Procès-Verbal de mise à disposition des équipements affectés à la compétence « Eau Potable » signé le 28 octobre 2020, entre la Métropole et la Régie de l'eau,

CONSIDERANT la mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers liés à la compétence « Eau Potable » auprès de la Régie de l'eau, sur le territoire de ses Communes membres, pour l'exercice de son activité,

CONSIDERANT la mise en service du réservoir de Frescaty au 1<sup>er</sup> juin 2021 par la Régie de l'eau,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la modification, par avenant, du Procès-Verbal de mise à disposition,

APPROUVE l'avenant n°1 ci-joint, modifiant le Procès-verbal de mise à disposition des équipements affectés à la compétence « Eau Potable » entre la Métropole et la Régie de l'eau afin d'y inclure le nouveau réservoir de Frescaty et les bâtiments associés, cadastrés section 13 n°79, sis à Augny,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 ci-joint.

Pour extrait conforme  
Metz, le 25 janvier 2022  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT



**AVENANT N°1 AU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS AFFECTES A  
LA COMPETENCE EAU POTABLE**

**ENTRE**

METZ METROPOLE, 1 place du Parlement de Metz, CS 30353, 57011 Metz Cedex 1

Représentée par le Président de Metz Métropole ou son représentant, dûment habilité à signer en vertu de la délibération du Bureau en date du 24 janvier 2022,

Ci-après dénommée « l'Eurométropole de Metz »

**ET**

La Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz, 152 Chemin de Blory, 57950 Montigny-lès-Metz

Représentée par Madame Morgane PITEL, Directrice, dûment habilitée à la signature des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date 8 décembre 2021

Ci-après dénommée « la Régie de l'eau »

**EXPOSE**

Par Procès-Verbal, signé entre l'Eurométropole de Metz et la Régie de l'eau le 28 octobre 2020, a été dressé l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers mis à disposition de la Régie de l'eau, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, au titre de l'exercice de sa compétence « Eau Potable ».

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021, le réservoir de Frescaty et les bâtiments associés sont mis à disposition de la Régie de l'eau.

Il convient donc de modifier, par avenant, le Procès-Verbal de mise à disposition.

**EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Les articles modifiés sont les suivants :

**Article 2 : Consistance des Biens**

L'article 2 renvoie à une annexe 1, laquelle dresse la liste des parcelles affectées à la Régie de l'eau dans le cadre du transfert de la compétence « Eau Potable ».

Cette annexe 1 est complétée avec la mise à disposition du Réservoir de Frescaty, sis Commune d'Augny, section 13 N°79, d'une superficie de 897 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle est issue de la parcelle mère section 13 N°56, suite au Procès-verbal d'arpentage certifié du 24 août 2021.

**Article 6 : Entrée en vigueur**

L'article 6 est complété comme suit :

- Au 1<sup>er</sup> juin 2021 : mise à disposition du Réservoir de Frescaty et des bâtiments associés, situés sur la Commune d'Augny.

**ARTICLE 2 : DISPOSITIONS ANTERIEURES**

Les autres clauses du Procès-Verbal de mise à disposition demeurent inchangées.

Fait le \_\_\_\_\_ à Metz, en 2 exemplaires originaux

Pour Metz Métropole

Pour le Président,  
Le Conseiller délégué

Pour la Régie de l'eau de  
l'Eurométropole de Metz

Monsieur Pierre FACHOT  
Maire de JUSSY

## PARCELLES AFFECTEES A LA REGIE DE L'EAU DE METZ METROPOLE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU

## Propriétés bâties

Désignation	Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Commentaire
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA NOETTE	9	62	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA MAISON ROUGE	9	146	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA MAISON ROUGE	9	147	
Réservoir Châtel	Chatel Saint Germain	LE PAS D'ANE	B	53	
Réservoir Châtel	Chatel Saint Germain	LE PAS D'ANE	B	54	
Réservoir Châtel	Chatel Saint Germain	LE PAS D'ANE	B	55	
Station de Châtel	Chatel Saint Germain	124 rue de Verdun	B	117	copropriété Metz Métropole / M. ABRIAL André (Régie : 347 m2 chemin + 77 m2 bâti)
Station de Châtel	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	C	857	
Réservoir Châtel	Chatel Saint Germain	LE PAS D'ANE	B	99	
réservoir de Marly	Marly	LE HAUT DES COTES	52	46	
réservoir de Saint Ladre	Montigny-lès-Metz	RUE SAINT LADRE	31	177	
réservoir Haut Rhéle	Montigny-lès-Metz	RUE DU HAUT RHELE	20	294	
réservoir Grange le Mercier	Montigny-lès-Metz	CHEMIN DE BLORY	42	153	
réservoir Le Blory	Montigny-lès-Metz	ALLEE SAINT EXUPERY	37	297	
réservoir Le Blory	Montigny-lès-Metz	ALLEE SAINT EXUPERY	37	293	
locaux de la Régie de l'Eau	Montigny-lès-Metz	152 chemin de Blory	43	415/2	PVA N° 2047
			43	419/2	PVA N° 2047
			43	420/2	volume AB; esquisse volumique 818
			43	417/2	volume AB; esquisse volumique 817
réservoir semi-enterré	MARIEULLES VEZON	LA CROUILLERE	9	194	
			1	122	
réservoir	FEY	rue du Château	1	468	
Réservoir intermédiaire	Rozérieulles	Rue du fort	D	18	
Réservoir Haut "Du Fouillot"	Rozérieulles	Le Fouillot	E	28	
Bâche de reprise	Rozérieulles	1 rue des Mirabelles		commune	
Château d'eau	Augny	Lieu-dit FRESCATY	13	79	PVA N° 339 certifié le 24 août 2021

## Propriétés non bâties

Désignation	Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LE PATURAL	9	3	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	FOSSE DU CANON PRE	9	44	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LE PATURAL	9	51	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA MAISON ROUGE	9	59	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA NOETTE	9	50	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LE PATURAL	9	77	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LE PATURAL	9	78	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA MAISON ROUGE	9	79	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA MAISON ROUGE	9	80	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA MAISON ROUGE	9	81	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA MAISON ROUGE	9	82	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA MAISON ROUGE	9	83	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA MAISON ROUGE	9	136	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA MAISON ROUGE	9	137	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA MAISON ROUGE	9	141	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA MAISON ROUGE	9	143	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA MAISON ROUGE	9	151	

annexe 1

## PARCELLES AFFECTEES A LA REGIE DE L'EAU DE METZ METROPOLE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU

Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA MAISON ROUGE	9	153	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	CR	10	37	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	HAUT GAZON	10	65	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	LA MAISON ROUGE	10	69	
			10	74	
Maison Rouge	Moulins-les-Metz	HAUT GAZON	10	70	
Réservoir Châtel	Chatel Saint Germain	LE PAS D'ANE	B	50	
Réservoir Châtel	Chatel Saint Germain	LE PAS D'ANE	B	51	
Réservoir Châtel	Chatel Saint Germain	LE PAS D'ANE	B	52	
Réservoir Châtel	Chatel Saint Germain	LE PAS D'ANE	B	101	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	B	654	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	B	657	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	B	666	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	B	667	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	B	674	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	LE PAS D'ANE	B	705	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Les grandes friches	B	709	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	B	780	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	B	784	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	B	791	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	B	792	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	B	800	
Source Grand Chêne	Chatel Saint Germain	BOIS DE FOREY	C	16	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	C	614	copropriété MLW/ consorts Bragard et Prediam
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	C	617	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	C	621	
Station de Châtel	Chatel Saint Germain	EN FORET	C	756	
Station de Châtel	Chatel Saint Germain	EN FORET	C	766	
Station de Châtel	Chatel Saint Germain	EN FORET	C	781	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	C	850	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	C	856	
Station de Châtel	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	C	876	
Station de Châtel	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	C	921	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	C	1038	
Vallée de Montvaux	Chatel Saint Germain	Vallée de Montvaux	C	1039	
Source La Roche	Amanvillers	Vallée de Montvaux	A	27	
Source La Roche	Amanvillers	Vallée de Montvaux	A	44	
Source La Roche	Amanvillers	Vallée de Montvaux	A	45	
Source Turbide	Rozérieulles	La Côte bieuve	C	175	
Source Monhoven	Rozérieulles	La Côte bieuve	C	283	
Source des Taupes	Rozérieulles	La Côte bieuve	C	284	
Sources des chalets	Rozérieulles	La Côte bieuve	C	139	
Bâche Monhoven	Rozérieulles	La Côte bieuve	C	152	
Regard des Mélanges des sources	Rozérieulles	10 Rue Jeanne d'Arc		commune	

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES points 2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	Absent	
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour
BROCARD	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour
DIEUDONNE	Vincent	Vany	est excusé	
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour
DORR	Antoine	Vantoux		Pour
DUMONT	Michel	Féy		Pour
DUVAL	Bertrand	La Maxe	est excusé et donne pouvoir à François HENRION	Pour
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz	est excusée	
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour
GOUTH	Cédric	Woippy	est excusé et donne pouvoir à François GROSDIDIER	Pour
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour
GROSDIDIER	François	Metz	a reçu le pouvoir de Cédric GOUTH et de Henri HASSER	Pour
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin	est excusé et donne pouvoir à François GROSDIDIER	Pour
HENRION	François	Augny	a reçu le pouvoir de Bertrand DUVAL	Pour
HORY	Thierry	Marly		Pour
HUBER	Pascal	Chesny		Pour
HUET	Armelle	Noisseville	est excusée	

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES points 2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour
LOGIN	Frédérique	Amarvillers		Pour
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour
MANZANO	Philippe	Méclevues		Pour
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles	<b>est excusé pour le point 5</b>	Pour tous les autres points
NICOLAS	Martine	Metz		Pour
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour
ROUX	Sylvie	Mey		Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour
THIL	Patrick	Metz		Pour
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour
TRAN	Doan	Metz		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne	<b>est excusé</b>	
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20220124-2022-01-DB9-DE

**Numéro de l'acte :** 2022-01-DB9  
**Date de décision :** lundi 24 janvier 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Avenant n° 1 - Procès-verbal de mise à disposition des équipements affectés à la compétence "Eau Potable"  
**Classification :** 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 27/01/2022  
**Numéro AR :** 057-200039865-20220124-2022-01-DB9-DE  
**Document principal :** 99\_DE-9.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-LISTE ELUS BUREAU votes 2 A 12.pdf

**Historique :**

25/01/22 16:20	En cours de création	
25/01/22 16:21	En préparation	Catherine DELLES
27/01/22 08:41	Reçu	Catherine DELLES
27/01/22 08:41	En cours de transmission	
27/01/22 08:42	Transmis en Préfecture	
27/01/22 09:17	Accusé de réception reçu	